



Registre aux délibérations du conseil communal de Bech

Administration Communale

1, Enneschtgaass

L-6230 BECH

Grand-Duché de Luxembourg

Tél. 79 01 68 - 1

bech@pt.lu

www.bech.lu

Séance publique du 4 décembre 2007

Date de l'annonce publique de la séance: 28.11.2007

Date de la convocation des conseillers: 28.11.2007

Présents M. M. Pitzen Marc, bourgmestre ; Schintgen Edmond et Kohn Camille, échevins ; Bohnenberger Emile, Schmit Nico et Weber Jean, conseillers ; Kring Alain, secrétaire.

Absent excusé : Stoos Christiane, conseiller

Point de l'ordre du jour: 8

**Objet: Nouvelle fixation de certains tarifs et taxes
Introduction d'une taxe de chancellerie pour le traitement d'un dossier
d'un plan d'aménagement particulier**

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 19.07.2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que l'analyse des plans d'aménagement particulier et les négociations avec les promoteurs demandent une consécration de temps importante de la part des autorités communales;

Attendu qu'en principe plusieurs réunions avec les promoteurs sont nécessaires en vue de trouver un accord sur les projets présentés;

Vu donc la proposition du collège échevinal de demander une taxe de chancellerie au montant de 500 € de la part du promoteur pour le traitement d'un dossier relatif à un plan d'aménagement particulier;

Après avoir délibéré conformément à la loi.

Unanimement décide:

- **d'introduire avec effet au 01.01.2008, une taxe de chancellerie au montant de 500 € pour le traitement d'un dossier relatif à un plan d'aménagement particulier**
- **de facturer cette taxe uniquement si le dossier sera soumis à la procédure prévue par la loi du 19 juillet 2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain**

Prie Monsieur le Commissaire de District à Grevenmacher de bien vouloir transmettre la présente pour approbation à l'autorité supérieure compétente.
Ainsi délibéré à Bech; date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

Le bourgmestre
(Marc Pitzen)

le secrétaire
(Alain Kring)

Bech, le 13.12.07